

APPEL A COTISATION

(une cotisation par personne)

Année 2024/2025

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons votre appel de cotisation pour votre adhésion à la MJC Jean Monnet de Dombasle sur Meurthe.

L'adhésion est obligatoire pour pratiquer une activité à la M.J.C ; elle permet de donner votre avis, d'adhérer au projet de l'association, de participer en votant à l'Assemblée Générale et d'être candidat au Conseil d'Administration. Elle permet aussi d'être membre de notre association et de ce fait d'être couvert par notre assurance.

Le montant de cette cotisation, pour l'année **2024/2025**, est fixé à **10 €**. Elle est valable du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

Merci de bien vouloir établir votre règlement par chèque à l'ordre de : **MJC Jean Monnet** et d'y joindre le coupon ci-dessous rempli.

Attention : règlement unique. **Aucune activité n'est possible sans être adhérent.**

M. LEFEVRE Eric, président

BULLETIN D'ADHESION INDIVIDUELLE 2024/2025 (à retourner complété avec l'inscription à la MJC Jean Monnet)

M. ou Mme ou Enfant

Adresse :

CP / Ville :

Date de naissance :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Choix de l'adhésion (activités)

Date :
Signature de l'adhérent(e)

Cadre réservé à la MJC

N° adhérent :
Règlement :
Date :